



L'Europe des Services de Paiement Numériques

La stratégie européenne des paiements

Pour la prochaine décennie

Face aux menaces internationales et aux défis technologiques, marketing et financiers

Mardi 8 avril 2025

Programme journée



Amphithéâtre de l'Automobile Club de France, Place de la Concorde, Paris



Christophe BORIES
Chef du Service
du Financement de l'Économie
Direction générale du Trésor

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, je vous remercie pour l'invitation à m'exprimer en ouverture de cette magnifique journée organisée par le *France Payments Forum* qui souligne la vitalité de l'écosystème français des paiements.

Dans un contexte géopolitique global renouvelé, l'Union européenne se trouve à une période clé en matière de paiements. Dans ce cadre, je voudrais revenir sur les principaux accomplissements européens avant d'explorer les principaux enjeux qui se dessinent.

[PARTIE I - Bilan de la précédente mandature et constats sur le secteur des paiements]

Les divers événements internationaux en cours ont illustré, si besoin en était, l'importance cruciale du secteur des paiements en matière d'autonomie stratégique, de souveraineté et de résilience.

Plus largement, plusieurs constats peuvent être faits sur la structuration européenne du secteur :

[Spécialisation du secteur et déficit en termes de souveraineté]

Ces dernières années, le secteur des paiements s'est restructuré autour d'acteurs spécialisés en s'émancipant partiellement du secteur bancaire. Cette concurrence autour de solutions de paiement innovantes a joué au bénéfice des consommateurs et des entreprises, en témoignant la tarification globale des paiements bien inférieure à celle existant outre-Atlantique.

[Fragmentation du marché européen]

Si le renforcement de la zone SEPA et le déploiement d'infrastructures pan-européennes publiques ou privées ont cherché à diminuer la fragmentation de l'Europe des paiements, ce marché demeure encore largement structuré selon les frontières nationales. 8 Etats membres sur 27 conservent encore un schéma national de cartes de paiement couvrant une part plus ou moins importante des flux de paiement, mais de nombreux autres dépendent d'acteurs extra-européens.

Le développement de plusieurs solutions de paiement pan-européennes témoigne de la volonté de défragmenter le marché, mais ces solutions restent pour partie cloisonnées du fait de leur absence d'intégration.

[Innovation]

L'innovation est également particulièrement florissante en matière de paiements. Je pense aux solutions de lutte contre la fraude sur la base de l'intelligence artificielle, à celles améliorant la rapidité et la transparence des paiements en se reposant sur la *blockchain* ou encore aux solutions de tokenisation des cartes. Ces innovations visent à rendre l'acte de paiement le plus invisible possible pour le consommateur en éliminant les frictions.

[Bilan de la précédente mandature européenne]

Consciente de ces enjeux, la France a développé une vision globale du secteur et activé des leviers sous l'impulsion de la stratégie en matière de paiements de détail de la Commission et de la nouvelle stratégie nationale des moyens de paiement 2025-2030 du CNMP :

En matière de **souveraineté et d'intégration**, les autorités publiques ont historiquement soutenu les initiatives industrielles et le développement de champions européens, comme la solution Wero développée par EPI dont nous saluons le lancement effectif depuis quelques mois. Nous accueillons aussi très favorablement la stratégie offensive de Cartes Bancaires à l'occasion de ses 40 ans qui vise à réarmer l'utilisation de la carte de paiement CB, ainsi que sa communication forte à destination des consommateurs. La nouvelle stratégie nationale souligne l'importance de la place centrale de ce réseau dans le traitement des transactions

nationales et encourage les pratiques de co-badgeage sur tous les segments d'usage de la carte.

Par ailleurs, le règlement sur les virements instantanés a commencé à produire ses premiers effets. J'en veux pour preuve la hausse de 70% du nombre de virements instantanés en France lors du premier semestre 2024. Nous attendons des PSP qu'ils déploient la solution de fiabilisation des IBAN, très attendue par les consommateurs, à compter du 9 octobre. Plus largement, en garantissant la gratuité de ces virements pour les particuliers, nous espérons que les utilisateurs pourront tirer tout le potentiel de cette solution de paiement.

S'agissant des *stablecoins*, le règlement MiCA, entré en application l'année dernière, fournit à l'Europe un cadre complet et robuste en matière d'émission et de supervision. Il garantit notre souveraineté monétaire en renforçant les *stablecoins* basés sur l'euro. **Il revient désormais aux acteurs, y compris le secteur bancaire, de saisir pleinement les opportunités offertes par MiCA pour développer des *stablecoins* euro.**

[Espèces et résilience]

La résilience des paiements est également une priorité clé. Je n'oublie pas le rôle stratégique des espèces qui constituent un moyen de paiement essentiel, particulièrement résilient en cas de crise. Après le passage du cyclone Chido à Mayotte, les espèces ont permis de maintenir l'activité économique sur l'île jusqu'au rétablissement de l'électricité et des télécommunications. L'engagement exemplaire de l'IEDOM, des transporteurs de fonds et du GIE CB a permis de garantir la continuité de l'accès aux espèces. Il s'agit de la meilleure illustration du fait que **le fiduciaire est clé pour garantir la cohésion sociale** en assurant la confiance des utilisateurs et l'inclusion financière.

Pour affirmer le rôle stratégique des espèces, les discussions du règlement sur le cours légal se poursuivent. Ce texte est très attendu par les Etats-Membres qui sont allés très loin dans la dématérialisation de leurs moyens de paiement et qui souhaitent aujourd'hui renforcer le rôle des espèces dans leur économie face aux risques de guerre hybride et de cyberattaque.

[PARTIE II - Futur des paiements en Europe et prochains défis]

Nous souhaitons que l'ensemble des initiatives en cours, au niveau national et européen, constitue une nouvelle étape vers une Europe des paiements plus forte, plus souveraine et plus innovante.

[Soutien aux initiatives privées et harmonisation européenne]

En premier lieu, la réduction de la fragmentation en Europe passera d'abord et avant tout par le soutien aux initiatives privées pan-européennes. Le défi clé sera celui de l'adoption par les citoyens européens des solutions de paiement en cours de construction.

A ce titre, je salue le déploiement de la solution Wero pour les paiements en pair-à-pair. Nous souhaitons vivement que le déploiement des nouveaux cas d'usage prévus en 2025 et en 2026, notamment pour le commerce en ligne, soit couronné de réussite et que d'autres PSP rejoignent l'aventure Wero dans les prochains mois.

Nous continuerons à soutenir fortement ces initiatives et encourageons la nouvelle Commission à identifier de nouveaux leviers pour renforcer le soutien public aux initiatives privées pan-européennes, notamment par la publication d'une nouvelle stratégie en matière de paiements de détail. **Il faudra également s'assurer que les différentes solutions régionales en cours de développement puissent fonctionner ensemble, au risque de générer de nouveaux facteurs de fragmentation dans notre marché unique.**

De manière pragmatique, une réelle autonomie stratégique ne pourra se passer de projets industriels ambitieux, d'innovations et de coordination européenne entre tous les acteurs du secteur. En somme, l'Europe des paiements nécessite des outils de politique industrielle en plus des outils de réglementation.

C'est dans cette perspective que nous souhaitons achever cette année l'adoption du paquet DSP3/RSP. Ces textes permettront de simplifier le paysage des paiements et d'accroître le *level playing field* en Europe. Ce sont les conditions indispensables à une réduction de la fragmentation du paysage européen des paiements et à l'émergence de PayTechs européennes. Nous œuvrons pour qu'une fois le mandat du Conseil adopté, les colégislateurs parviennent rapidement à un compromis satisfaisant et ambitieux, notamment en matière de lutte contre la fraude et de protection des utilisateurs.

[Euro numérique et réduction de la fragmentation européenne]

En second lieu, le développement d'une nouvelle forme de monnaie peut aussi permettre de diminuer cette fragmentation. S'il pose de sérieux défis en termes de répartition des rôles entre acteurs privés et publics, de stabilité financière et de modèle économique, l'euro numérique pourrait aussi réduire les barrières au sein de l'Union.

Il pourra être un succès s'il garantit un bon équilibre entre les acteurs publics et privés pour répondre à une faille de marché.

Surtout, il nous faut développer un euro numérique de gros adapté pour la finance tokenisée. La poursuite des travaux de l'Eurosysteme en la matière annoncée le 21 février constitue un signal bienvenu, qui montre que l'Europe continue à innover sur ce sujet d'avenir.

Alors qu'à ce jour, la plupart des initiatives en la matière restent dominées par des *stablecoins* dollar, il est indispensable que la place se saisisse de ces initiatives afin d'assurer la souveraineté européenne sur ce futur segment. **Je vous invite donc à participer pleinement**

à tous les travaux sur les MNBC *wholesale* de la BCE. Il est impératif qu'un euro numérique *wholesale* améliore les paiements transfrontières suivant la perspective tracée par le G20.

[Protection des utilisateurs]

En matière de paiements, l'utilisateur est au cœur de nos préoccupations. Nous avons entendu les récriminations de nombreux marchands européens qui soulignent le manque de transparence des prix et des règles pratiquées en matière de paiement par cartes. Alors que le règlement « Interchanges » fête cette année ses dix ans, il faut impérativement réexaminer en profondeur l'économie et les équilibres concurrentiels des paiements par cartes qui ont dépassé pour la première fois les paiements en espèces dans les commerces de proximité en France.

Une autre préoccupation majeure des autorités concerne la lutte contre la fraude. Les importants efforts menés par le secteur des paiements mais aussi par celui des télécommunications sous l'égide de l'OSMP ont permis d'accroître la vigilance collective en matière de fraude par manipulation. Hélas, l'inventivité des fraudeurs étant sans limites, il nous faut sans cesse remettre le métier sur l'ouvrage : la confiance des consommateurs et des entreprises dans les paiements numériques est à ce prix. Le paquet DSP3/PSR enrichira la panoplie à disposition des PSP.

L'adoption récente d'une proposition de loi renforçant la lutte contre la fraude bancaire permettra à la France de devancer les exigences européennes en créant un fichier des IBAN douteux au bénéfice de la lutte contre la fraude aux virements.

[Innovation]

Il est essentiel que l'Europe continue d'être à la pointe de l'innovation en matière de paiements. Le rôle des acteurs privés est indispensable et la France, à travers son écosystème et ses talents, doit rester attractive en particulier pour les Pay Tech.

Le sujet des crypto-actifs est également revenu sur le devant de la scène avec l'arrivée de la nouvelle administration Trump qui en a fait une de ses priorités. Les débats en cours au Congrès soulignent l'ambition américaine en matière de *stablecoins*. L'Union européenne devra garder l'ambition d'attractivité et d'équilibre qui a présidé à l'adoption du règlement MiCA. Il faudra veiller à ce que la réglementation américaine s'inscrive bien dans les standards internationaux du Conseil de stabilité financière tout en évitant une course délétère au *dumping* réglementaire qui ne se ferait qu'au détriment des entreprises et des utilisateurs.

Au-delà des crypto-actifs, tous les outils participant à la chaîne des paiements doivent être appréhendés par la réglementation. Je pense en particulier aux applications de *wallets*, au cœur de nos paiements quotidiens dans les magasins physiques ou en ligne, en particulier des utilisateurs les plus jeunes. En raison **de leur importance croissante dans l'initiation des paiements, les fournisseurs de *wallets* devront rentrer dans le champ de la réglementation**

relative aux paiements. Il s'agit d'une question de sécurité et de souveraineté pour l'Union européenne.

[Infrastructures]

Enfin, nous pensons nécessaire d'entamer une réflexion européenne sur les infrastructures de paiement et leur supervision. Les infrastructures européennes existantes, publiques ou privées, ont historiquement démontré leur capacité à interopérer et à s'adapter aux nouvelles technologies. **Pour autant, le rythme de l'innovation technologique, les besoins d'investissements croissants liés aux effets d'échelle et de réseau de l'industrie, ainsi que le retour au premier plan des enjeux géopolitiques et cyber appellent en retour le développement des moyens industriels et légaux à la main des autorités publiques et du secteur privé européen pour continuer à assurer notre pleine souveraineté dans la durée.** Que ce soit en termes de maîtrise et de localisation des données de paiement ou de résilience face aux menaces cyber, les infrastructures seront l'enjeu-clé de demain.

[PARTIE III – Conclusion]

En conclusion, les enjeux et défis que je viens d'esquisser soulignent l'importance stratégique des paiements et nous montrent que les prochaines années seront encore riches en évolutions commerciales et en innovations techniques. Nous devons collectivement garantir que l'Union européenne reste dans les prochaines années à la pointe en matière de paiements au service des particuliers, des entreprises et de l'économie. Pour ce faire, l'Europe des paiements aura besoin des outils de politique industrielle en plus des outils traditionnels de réglementation. Les défis à relever sont immenses, mais nos atouts le sont également !